

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le maire de la ville de LA TESTE DE BUCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le développement croissant des sports de glisse sur sable,

Considérant que la pratique de ces activités entraîne un certain nombre d'accidents graves,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures en vue de garantir la sécurité des personnes.

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

La pratique des sports de glisse sur sable (ski, surf, patins ...) est interdite sur le site de la Dune du Pyla dans son versant Est (côté massif forestier).


ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage sur le site.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commissaire Principal de Police et tous agents placés sur leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Mairie et transmis à l'autorité supérieure.

Fait à LA TESTE DE BUCH, en l'Hôtel de Ville, le 2 août 1996


Docteur Claude ESPIED
Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller Régional d'Aquitaine



Déposé à la Sous-Préfecture, le 7/8/96
et rendu exécutoire
par affichage le 7/8/96